



SOMMET DES TROIS BASSINS
DES ÉCOSYSTÈMES DE BIODIVERSITÉ
ET DES FORÊTS TROPICALES
26-27-28 Octobre 2023, Brazzaville

SOMMET DES TROIS BASSINS AMAZONIE – CONGO - BORNÉO MÉKONG ASIE DU SUD EST
DES ÉCOSYSTÈMES DE BIODIVERSITÉ ET DES FORÊTS TROPICALES

Draft Mémoire technique des contenus du Sommet*

DRAFT

**Cette version est un draft qui pourra être amendé et complété par les membres des autres bassins ainsi que toutes les autres parties prenantes*

I- Contexte et enjeux

La préservation des grands écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales constitue un enjeu prioritaire pour l'humanité, au regard de l'accélération du changement climatique et de ses impacts chaque jour plus visibles et plus négatifs pour les communautés humaines et pour les espèces animales et végétales, en particulier dans les pays en développement.

Dès 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCCC) qui encourage les pays à participer à l'atténuation des changements climatiques a été adoptée, ainsi que deux autres conventions de Rio qui permettent de rejoindre ou renforcer les initiatives climatiques, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD). D'autres conventions traitent de ces enjeux, telles que la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eaux ou convention RAMSAR, signée en 1971, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction adoptée à Washington en 1973 encore appelée CITES, la Convention d'Abidjan (1981) qui a pour objet la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ou la Convention de Bamako (1998) qui encourage les Etats à conclure des accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur les déchets dangereux. Pourtant, l'action et la mise en œuvre tardent à se concrétiser. Conscients de l'importance de la biodiversité pour l'humanité, les différents Etats des trois bassins des forêts tropicales et de biodiversité ont adhéré à ces différentes conventions.

On note globalement une prise de conscience croissante sur la nécessité d'adopter des solutions basées sur la nature dans lesquelles la gestion des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales occupe une place de choix. Ainsi, la 26ème Conférence des Parties (COP) à Glasgow en 2021 a servi de tribune pour des déclarations des bailleurs de fonds internationaux en faveur de la protection des forêts tropicales du monde, et surtout de leurs populations locales et autochtones. Récemment, la Décennie 2021 – 2030, proclamée par les Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, appelle à une mobilisation mondiale face à l'urgence environnementale et climatique.

C'est l'ensemble de l'équilibre naturel de la planète qui est désormais menacé et dont le processus vital est aujourd'hui engagé si nous ne réagissons pas sans délai et avec une réponse forte et adaptée.

L'enjeu central du Sommet est de constituer, à travers l'union des trois bassins, une alliance mondiale, des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, coalition dotée d'une gouvernance strictement Sud – Sud, structurant les trois écosystèmes mondiaux qui représentent 80% de la biodiversité mondiale et assurent le rôle vital de régulateur mondial de l'équilibre carbone et de la vie sur terre. Les trois bassins devraient capter 80% de la mobilisation financière existante et future annoncée lors de la COP 27 pour le climat et de la COP 15 pour la biodiversité.

Cette alliance mondiale des trois bassins constituera une force de proposition et de négociation légitime, au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité.

II- Objectifs stratégiques et opérationnels

Le Sommet vise six objectifs stratégiques :

- Définir et adopter les grandes lignes d'un schéma de gouvernance mondial à travers un accord de coopération entre les trois bassins et la formation d'une alliance mondiale des trois bassins ;
- Elaborer une stratégie commune, dotée d'un programme de travail et d'un portefeuille de projets d'investissement en vue d'anticiper et préparer les requêtes de financement auprès des mécanismes de financement existants et à venir ;
- Signer des conventions de financement avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, la philanthropie mondiale et développer des mécanismes financiers avec le secteur privé notamment avec la création d'un marché carbone souverain pour assurer un financement pérenne des trois bassins ;
- Créer une plateforme de coopération scientifique et technique sous-régionale et intercontinentale et renforcer les capacités dans les trois sous-régions ;
- Décloisonner les questions climatiques et de biodiversité, étroitement liées à l'échelle des problématiques écosystémiques et la réconciliation du droit de l'environnement issu de l'Accord de Kunming-Montréal et du droit du climat issu l'Accord de Paris ;

- Constituer une organisation de proposition et de négociation légitime de référence au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité.

DRAFT

III- Le programme du Sommet

Sommet des Trois Bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales

26 octobre : Section technique			27 octobre : Section ministérielle		28 octobre : Section de haut niveau	
9:00 - 11:00 (plénière): Ouverture des travaux par les coordonnateurs techniques - Nations Unies - Union Africaine			9:00 - 10:30 (plénière): Ouverture par les ministres de l'Environnement - Le Secrétariat Général du PNUD - Secrétaire Général de l'Union Africaine et autres partenaires		9:00 - 11:00 (plénière): Ouverture par les Chefs d'Etat - Le Secrétaire Général des Nations Unies - le Président de l'Union Africaine et autres partenaires	
11:00-13:00:			10:00-12:30:		11:00-12:00 (plénière):	
Panels thématiques parallèles	Atelier Partenaire 1	Atelier Partenaire 2	Keynote (5') - Rapport « Gouvernance régionale et mondiale » (Keynote 5') - Rapport « Stratégie, programmes et plans d'investissements » Keynote (5') - Rapport « Vers un mécanisme financier, basé sur un marché carbone souverain » Keynote (5') - Rapport « Coopération scientifique et renforcement de capacité » Keynote (5') - Rapport « Réintégrer le climat et la biodiversité dans un cadre global » Keynote (5') - Rapport Atelier 1 Keynote (5') - Rapport Atelier 2 Keynote (5') - Rapport Atelier 3 Keynote (5') - Rapport Atelier 4		Restitution des ministres sur les travaux du Sommet des Trois Bassins	
Gouvernance régionale et mondiale	Structurer une plateforme mondiale de la société civile des Trois Bassins et placer les communautés autochtones au cœur de la préservation et la restauration <i>(en partenariat avec l'UNICN)</i>	Stratégie mondiale pour une action locale <i>(en partenariat avec CGLU)</i>	12:30 - 13:00 (plénière): Clôture de la section ministérielle		12:00 - 13:00:	
Stratégie, programmes et plans d'investissement intégrés			13:00 - 14:00: Déjeuner des ministres		Huit clos de haut niveau pour adoption du Pacte des Trois Bassins et de la Déclaration des chefs d'Etat	
Vers un mécanisme financier basé sur un marché carbone souverain			14:00 - 17:30:		13:45 - 15:00: Déjeuner de haut niveau	
Coopération scientifique et renforcement de capacité			Session de concertation à huit clos des ministres de l'environnement des Trois Bassins, des Nations Unies et de l'Union Africaine	Animation des pavillons des	16:00 - 17:00:	
Réintégrer le climat et la biodiversité dans un cadre global			17:30 - 18:30:	Visite officielle des pavillons	Visite sur site de biodiversité Session « je plante un arbre »	
13:00-14:00: Déjeuner des experts			18:00 - 19:00 (plénière): Clôture de la section technique avec les rapporteurs des groupes de travail		17:00 - 18:00: Finalisation des propositions issues des travaux techniques par chaque groupe	
14:30-17:00:			20:30 - 22:30: Dîner d'accueil		20:30 - 22:30: Dîner de haut niveau	
Panels thématiques parallèles	Atelier Partenaire 3	Atelier Partenaire 4				
Gouvernance régionale et mondiale	Placer les jeunes talents au cœur de l'innovation pour la préservation et la restauration des écosystèmes <i>(en partenariat avec le 4C Maroc)</i>	Les femmes, piliers de la lutte contre le changement climatique <i>(en partenariat avec UN Women et l'OIF)</i>				
Stratégie, programmes et plans d'investissement intégrés						
Vers un mécanisme financier basé sur un marché carbone souverain						
Coopération scientifique et renforcement de capacité						
Réintégrer le climat et la biodiversité dans un cadre global						
17:00 - 18:00: Finalisation des propositions issues des travaux techniques par chaque groupe						
18:00 - 19:00 (plénière): Clôture de la section technique avec les rapporteurs des groupes de travail						
20:30 - 22:30: Dîner des ministres et des experts						

Trois sections structurent le programme de trois jours :

- **26 Octobre : Section technique**
 - **Panel thématique 1** : Etablir une gouvernance régionale et mondiale des Trois Bassins ;
 - **Panel thématique 2** : Elaborer une feuille de route commune dotée d'une stratégie, de programmes et d'un plan d'investissement, en vue d'anticiper et préparer les requêtes de financement auprès des mécanismes de financement existants et à venir ;
 - **Panel thématique 3** : Aboutir à un mécanisme mondial de financement, basé sur les crédits-carbone souverains et les certificats de biodiversité ;
 - **Panel thématique 4** : Créer une plateforme de coopération scientifique et technique sous-régionale et intercontinentale et renforcer la capacité des trois sous-régions ;
 - **Panel thématique 5** : Réintégrer le climat et la biodiversité dans un cadre global ;
 - **Atelier partenaire 1** : Structurer une plateforme mondiale de la société civile pour placer les communautés autochtones et la jeunesse au cœur de la préservation et la restauration des trois bassins, et leur assurer un revenu et un avenir durable, *en partenariat avec l'UNICN* ;
 - **Atelier Partenaire 2** : Une stratégie mondiale pour une action locale, *en partenariat avec CGLU* ;
 - **Atelier partenaire 3** : Placer les jeunes talents au cœur de l'innovation pour la préservation et la restauration des écosystèmes, *en partenariat avec le 4C Maroc* ;
 - **Atelier Partenaire 4** : Les Femmes, piliers de la lutte contre le changement climatique, *en partenariat avec l'OIF et UN Women*.
- **27 Octobre : Section ministérielle**
 - Keynote, revue des rapports des cinq panels thématiques et quatre ateliers et sessions de questions/réponses ;

- Session de concertation des ministres à huis clos de l'environnement des Trois Bassins, des Nations Unies et de l'Union Africaine ;
- Animation et visite officielles des pavillons.
- **28 Octobre : Section de haut niveau**
 - Restitution des ministres sur des travaux des cinq panels thématiques et quatre ateliers ;
 - Session de huis clos de haut niveau pour l'adoption du Pacte des Trois Bassins et la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement ;
 - Visite d'un site de biodiversité et session « je plante un arbre ».

DRAFT

IV – Cadrage des Panels

PANEL 1 : ETABLIR UNE GOUVERNANCE MONDIALE ET RÉGIONALE DES TROIS BASSINS

- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

La 27^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Egypte), en Novembre 2022, s'est achevée sur la création d'un Fonds « pertes et dommages » attendu depuis plus de trente ans par les pays du sud. A l'issue de l'événement, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso a appelé à la mise en place d'une alliance des trois bassins forestiers et de biodiversité du monde, dont l'objectif principal sera d'assurer la gouvernance mondiale des politiques de conservation, de coopération et de financement du poumon écologique et climatique de la planète, ainsi qu'à la tenue de ce sommet des trois bassins.

La récente 15^{ème} conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15), à Montréal (Canada), sous présidence chinoise, en décembre 2022, a abouti à l'adoption du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal¹, dont l'objectif principal est de "*protéger 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des océans de la planète*". Un fonds fiduciaire spécial pour la biodiversité sera créé au sein du Fonds pour l'environnement mondial, doté de 20 milliards d'USD d'ici à 2025 et de 30 milliards d'USD d'ici à 2030 au moins.

Ainsi, les accords de Charm el-Cheikh et de Kunming-Montréal confient aux trois écosystèmes forestiers et tropicaux mondiaux la responsabilité et la légitimité d'établir et de mettre en œuvre une feuille de route opérationnelle pour Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)². Ils constituent le dernier bastion qui assure la survie des espèces végétales et animales, et des peuples autochtones dans les trois régions. 80% des financements annoncés à Sharm el Sheikh et à Montréal devraient être alloués aux trois bassins.

Les 36 écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales des trois bassins concentrent 80% de la capacité de séquestration nette de carbone en stock et en flux annuels avec les forêts, les mangroves et les tourbières. Les crédits-carbone générés par les résultats de réduction et d'absorption nette s'inscrivent dans l'article 5 de l'Accord de Paris, au titre du mécanisme REDD+ et de l'Article 6, au titre du mécanisme de transferts internationaux de crédits carbone, ITMOS.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Accord de Kunming-Montréal au moyen des programmes de conservation, de préservation et de restauration des écosystèmes soutient et participe à la Décennie des Nations-Unies 2021 – 2030, mais elle requiert toutefois plusieurs préalables :

- D'une part, un niveau de structuration et d'intégration de chacun des Trois Bassins avec une organisation politique, technique et opérationnelle, qui prendra en compte les spécificités propres à chacun des bassins ;
- D'autre part, une gouvernance mondiale des Trois Bassins permettant de :
 - Se constituer en alliance inclusive, intégrant tous les acteurs publics et privés, dotée d'une vision à long terme, d'une stratégie, d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, de programmes d'action et de moyens et d'outils communs, plaçant au cœur des enjeux la prise en compte des communautés autochtones et de la protection des populations animales et des espèces végétales ;

¹ Convention sur la diversité biologique, Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming à Montréal

² <https://www.decadeonrestoration.org/fr>

- Parler d'une seule voix au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité pour faire valoir les vues et attentes des Trois Bassins pour la conservation, la préservation et la restauration des écosystèmes ;
- Participer à la préfiguration des mécanismes financiers multilatéraux et la construction des procédures de la gouvernance ;
- Etablir un marché carbone souverain robuste, transparent, conforme et durable en fiabilisant la chaîne de valeur du carbone-souverain et en assurer la gouvernance en particulier sur les procédures de contrôle et le prix du carbone souverain et souverain premium ;
- Constituer une plateforme de surveillance et de monitoring des écosystèmes fondée sur la mobilisation de la communauté scientifique et technique des Etats des Trois Bassins, appuyée par les Etats partenaires ;
- Évaluer les politiques de conservation, de préservation et de restauration engagées et prendre les mesures correctives.

A l'heure actuelle, le niveau d'intégration des Trois Bassins apparaît très hétérogène d'un bassin à l'autre.

Présentation des trois bassins :

- Le Bassin du Congo, deuxième puits de carbone mondial, apparaît comme l'écosystème le plus structuré politiquement et techniquement Par la volonté des chefs d'Etat, exprimée lors de la Déclaration de Yaoundé en 1999, les pays d'Afrique centrale se sont dotés de la première instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation, et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique centrale. En 2005, les pays d'Afrique centrale ont adopté le premier plan de convergence pour l'harmonisation, la coopération sous régionale, le développement et le renforcement des politiques de gestion durable des écosystèmes forestiers et de la biodiversité. L'Accord de Paris, adopté en 2015, reconnaît le rôle primordial des forêts dans la lutte contre le changement climatique. Pour assurer une participation active des pays dans le processus d'opérationnalisation des mécanismes prévus, et faire valoir leurs intérêts au regard du rôle déterminant que jouent les écosystèmes naturels du bassin du Congo dans le maintien et la régulation de l'équilibre écologique mondial, les pays d'Afrique centrale sous l'impulsion conjointe du Président Sassou-Nguesso et du Roi Mohamed VI, hôte de la COP 22, se sont dotés d'une Commission Climat du Bassin du Congo en 2016, sous l'égide de l'Union Africaine.
- Le Bassin de l'Amazonie, plus vaste écosystème et forêt tropicale de la planète, s'étend sur 9 pays : le Brésil, représentant à lui seul 60 % de la forêt amazonienne, le Pérou (13 %), l'Équateur, la Colombie, le Venezuela, la Bolivie, la Guyane française, le Suriname et la République du Guyana. Il dispose depuis environ dix ans de différents processus d'intégration régionale (le marché commun du sud « MERCOSUR », la Communauté Andine des Nations (CAN) et l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA). Cette dernière, crée en 2002, constitue l'organe centralisé amazonien pour la coopération internationale avec des programmes et des liens solides avec des organismes comme l'OMS, UNCFAD, PNUE, UNESCO, FAO, OMM, OEA, CAN, Banque mondiale, BIO, BIRD, CAF, Union européenne, agences bilatérales de coopération de Hollande, Japon, Allemagne, Canada, France, Finlande, États-Unis, entre autres, et des initiatives multilatérales comme le GEF et l'I1RSA, et des organisations non gouvernementales nationales et internationales comme le WWF et l'UICN. Sur le plan politique, le Brésil au cours des deux dernières décennies a porté la voix de l'Amazonie.
- Le Bassin du Bornéo - Mékong - Asie du Sud-Est, composé de deux sous-régions, celle de l'île de Bornéo et celle du Fleuve Mékong, ce bassin de l'Asie du Sud-Est est le troisième écosystème mondial de biodiversité et des forêts tropicales. Le Mékong est l'un des plus grands fleuves au monde, il traverse six pays : la Chine, la Birmanie, la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Vietnam qui se partagent les ressources naturelles et les terres qui l'entourent. Bornéo est la quatrième plus grande île du monde. Elle représente seulement 1% des terres de la planète, mais détient environ 6% de la biodiversité mondiale dans ses forêts tropicales. L'Indonésie est la figure de proue du bassin du Bornéo Mékong

Asie du Sud-Est. L'ASEAN est la structure politique la plus développée dans la région, comprenant 10 pays, dont l'Indonésie est à la tête, et pourrait être le chef de file légitime du bassin.

B- Quel modèle de gouvernance régionale ?

Les premiers échanges bilatéraux entre le bassin du Congo et les deux chefs de file des deux bassins, Brésil pour l'Amazonie et Indonésie pour le bassin du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est, ont permis de mettre en évidence la maturité et le niveau d'intégration du Bassin du Congo, à travers la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), instituée en 2016 par l'Union Africaine sous l'impulsion de sa majesté le Roi du Maroc, en marge de la COP 22 à Marrakech.

Les bassins de l'Amazonie et du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est ont exprimé le souhait d'engager une étroite coopération avec la CCBC pour bien comprendre son modèle de gouvernance, qui reste placé sous la tutelle politique des 17 Etats membres qui la composent, pour servir de base de travail à l'élaboration de leur propre modèle de gouvernance régionale. Le mécanisme de financement Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (FBBC) a également fait l'objet de l'intérêt des autorités brésiliennes et indonésiennes.

Le succès de l'OTCA, de la CCBC et de l'ASEAN dans la coopération, avec les organisations bilatérales et multilatérales en faveur de la préservation et la restauration des écosystèmes permettrait un échange des bonnes pratiques et d'étendre certains programmes à l'échelle des deux autres bassins, et ainsi générer des synergies à l'échelle des trois bassins.

Trois éléments sous-tendent les fondamentaux de la structuration du Bassin du Congo et les défis et opportunités pour les deux autres bassins régionaux :

- 1- La création d'une Commission Climat régionale instituée par une organisation politique régionale légitime, l'Union Africaine pour le Bassin du Congo.**
 - a. Pour l'Amazonie, l'OTCA constitue la structure d'internationalisation des politiques de préservation et restauration des écosystèmes. Toutefois, l'étatisation de la gouvernance des écosystèmes dans une gouvernance Sud – Sud apparaît centrale dans la perspective d'une gestion politique des écosystèmes, en particulier dans la mise en place d'une Alliance mondiale des trois bassins. De ce point de vue, le Brésil, qui représente 60% de l'Amazonie par l'étendue de son territoire forestier, apparaît comme le leader politique naturel et légitime du bassin de l'Amazonie. Le Brésil jouera un rôle central dans la structuration de l'alliance des trois bassins et la coordination des autres nations membres de l'Amazonie.
 - b. Pour le Bornéo Mékong Asie du Sud-Est, l'ASEAN constitue la structure politique légitime pour établir la Commission Climat du bassin du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est. L'Indonésie, pays président de l'ASEAN, au regard de sa représentativité territoriale, pourrait être désignée comme chef de file et son président désigné Président de la Commission Climat du bassin.

- 2- La création d'une base juridique dans un Mémoire d'accord, instituant la Commission Climat, fixant la vision des chefs d'Etats et le mandat donné à la Commission Climat, son Président et à son Secrétariat Permanent.**
 - a. Pour l'Amazonie, le Brésil pourrait fédérer ses partenaires régionaux pour constituer la Commission Climat pour le Bassin de l'Amazonie et porterait son Secrétariat Permanent. Les délais semblent assez resserrés pour constituer une telle alliance régionale avant le Sommet des Trois Bassins, mais ce dernier pourrait s'avérer le point de départ pour initier sa création sur la base des échanges de Brazzaville.
 - b. Pour le Bornéo Mékong Asie du Sud-Est, les travaux avec l'ASEAN au cours des prochains mois devraient permettre d'engager le dialogue au sein de ses membres pour porter la création de la Commission climat, et d'aboutir lors de la COP 28 de Dubaï.

Le mémorandum d'Oyo³, porté par une coopération étroite avec la CCBC, financé par les Nations Unies, devrait faciliter l'avancement de la création de cette base juridique endossée par les chefs d'Etat des deux autres bassins.

- 3- L'organisation institutionnelle de la Commission Climat avec : la désignation d'un Etat chef de file, Président de la Commission climat ; l'établissement des instances de gouvernance politiques avec le Conseil des chefs d'Etat et le Conseil des Ministres de l'environnement, du développement durable et du bassin portant sur le plan politique à l'échelle de leur pays les problématiques du bassin ; son organe de gestion avec un Secrétariat Permanent, un Directeur/Secrétaire Général, appuyé par un réseau de points focaux chargés d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, constitue un modèle opérationnel qui fonctionne et qui donne satisfaction à l'ensemble des membres de la Commission Climat du bassin du Congo.**
- a. Pour l'Amazonie, l'organisation des Etats continentaux et insulaires du bassin de l'Amazonie devra désigner son Etat chef de file, préfigurant ainsi la structuration politique et opérationnelle. Le Brésil, avec l'appui des Nations Unies et de la CCBC, pourrait jouer un rôle structurant dans la création d'une telle organisation régionale ;
 - b. Pour le Bornéo Mékong Asie du Sud-Est, la Commission Environnement de l'ASEAN pourrait, avec l'appui de l'Indonésie qui préside l'ASEAN, jouer un rôle de premier rang dans la structuration de la Commission Climat du Bassin Bornéo Mékong Asie du Sud-Est. L'expérience de la CCBC et l'ensemble de la littérature existante sur le fonctionnement de la gouvernance pourra nourrir les travaux de l'ASEAN dans le cadre d'un plan de coopération renforcée Afrique – Asie, portée par l'Union Africaine et financée par l'Union Européenne et les Nations Unies.

Les trois axes de collaboration définis ci-dessus constituent le socle pour l'élaboration de la Commission Climat au sein des bassins de l'Amazonie et du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est.

C- Quel modèle de gouvernance mondiale ?

Les Accords de Sharm-El-Sheikh et de Kunming-Montréal confèrent une légitimité et une responsabilité aux trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales pour établir un modèle de gouvernance mondiale, s'appuyant sur une vision politique et stratégique, une feuille de route opérationnelle avec un programme de travail, un portefeuille d'investissement, des mécanismes financiers transparents et répondant aux obligations et standards internationaux pour recevoir et distribuer ces fonds de manière juste et pertinente au sein des trois bassins.

Dans cette perspective, il est fondamental que les trois se structurent en alliance mondiale avec un schéma de gouvernance devant définir les éléments clés qui régiront leur modèle de fonctionnement avec notamment les dix règles de gouvernance suivantes :

1. Les instances de pilotage de l'alliance, leur composition et la désignation des représentants des trois bassins au sein de ces instances pour une gouvernance équilibrée, juste et représentative ;
2. Le mode de désignation de la Présidence et des 3 vice-Présidences de l'alliance des Trois Bassins ;
3. Les règles et le mode opératoire de l'alliance avec les processus organisationnels et décisionnels ;
4. Les Etats fondateurs et Etats associés ;
5. Les partenaires techniques et financiers de l'alliance ;
6. La vision politique sur laquelle se fonde l'alliance des Trois Bassins ;
7. Les objectifs stratégiques de l'alliance pour servir la vision politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'alliance des Trois Bassins, en soutien des objectifs de la Décennie 2021 – 2030 pour la restauration des Écosystèmes ;
8. Le cadre de référence et les règles d'organisation du sommet annuel tournant des trois Bassins ;

³ [MEMORANDUM-F2BC.pdf \(ccbc-cbcc.org\)](#)

9. Le mode de financement de l'alliance, de son Secrétariat Permanent et de son programme de travail, le budget annuel de fonctionnement et triennal programmatique ;
10. Tout autre sujet qui pourrait faire l'objet d'une approbation des trois Bassins pour le bon fonctionnement opérationnel de l'alliance.

Sur chacun de ces points, un texte présentant des suggestions techniques sera mis en auprès des chefs de file pressentis des Trois Bassins :

- Le Brésil pour le bassin de l'Amazonie ;
- La Commission Climat pour le bassin du Congo ;
- L'Indonésie pour bassin du Bornéo Mékong Asie du Sud-Est.

D- Le texte proposé

[à venir]

DRAFT

PANEL 2 : Elaborer une feuille de route commune dotée d'une stratégie de programmes et d'un plan d'investissement, en vue d'anticiper et préparer les requêtes de financement auprès des mécanismes de financement existants et à venir

- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

À l'initiative d'un Etat, le Salvador, suivi par plus de 70 autres Etats, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 1er mars 2019, une résolution proclamant la période 2021–2030 Décennie pour la restauration des écosystèmes.

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) vise à intensifier la restauration des écosystèmes dégradés et détruits à l'échelle mondiale car elle est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour la lutte contre le changement climatique, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau et la conservation de la biodiversité. La Décennie des Nations unies pour la Restauration des Écosystèmes doit être un effort mondial visant à restaurer la planète et à assurer la santé des hommes et de la nature. Cet immense défi ne peut être relevé que si tous les acteurs, États, gouvernements locaux, partenaires du secteur privé, milieux universitaires, et la société civile, conjuguent leurs efforts au service de solutions viables et durables. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été invités à assurer la mise en œuvre de la Décennie.

Il est primordial de restaurer les écosystèmes endommagés tels que forêts, les mangroves et les tourbières, qui jouent le rôle de puits de carbone. Des sols préservés peuvent emmagasiner davantage de nutriments et produire des plantes de meilleure qualité, permettant à la planète de nourrir une population croissante de 9 milliards d'habitants d'ici 2050, sans aggraver la déforestation. Des écosystèmes sauvegardés peuvent abriter une large diversité d'espèces de faune et de flore sauvages, aujourd'hui menacés d'extinction. La restauration de 350 millions d'hectares de paysages dégradés d'ici 2030 pourrait générer 9 000 milliards de dollars au profit des économies rurales sous la forme de services écosystémiques, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté.

Aussi, la restauration des écosystèmes côtiers et marins aide à protéger et rétablir quelques-uns des points chauds les plus riches en biodiversité de la planète. Ces écosystèmes fournissent de surcroît une protection contre les tempêtes, un environnement favorable aux pêcheries et des puits de carbone. Entre 20% et 50% des écosystèmes mondiaux de carbone bleu (écosystèmes côtiers végétalisés très productifs tels que les mangroves, les marais salés et les herbiers marins) ont déjà été convertis ou dégradés. La restauration des zones humides peut offrir 14% du potentiel d'atténuation nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. La superficie couverte par les écosystèmes de carbone bleu équivaut à seulement 1,5% de la couverture forestière terrestre, mais leur perte et leur dégradation équivalent à 8,4% des émissions de CO₂ dues à la déforestation terrestre en raison de leurs stocks élevés de carbone par hectare.

Les communautés rurales, en particulier les peuples autochtones, sont depuis toujours les gardiens des écosystèmes. La garantie de leurs droits et la prise en compte de leurs connaissances sont donc cruciales pour le succès de la restauration et pour la préservation et la pérennité d'une grande partie de la biodiversité terrestre de la planète. La stratégie de la décennie issue des consultations consiste à :

- Aider à définir des objectifs clairs et mesurables ;
- Accélérer les efforts de restauration qui visent à remettre en état 350 millions d'hectares de de forêts dégradées d'ici 2030 ;
- Réduire les barrières aux efforts de restauration entravés, notamment, par le manque de fonds et les difficultés d'accès aux connaissances. 1 000 milliards de dollars sont nécessaires pour restaurer 350 millions d'hectares, soit 0,1 % de la production économique mondiale d'ici 2030 ;

- Les gouvernements devront aligner la planification des secteurs de développement aux objectifs de restauration, au travers notamment des Contributions Déterminées Nationales, prendre des engagements supplémentaires et fournir des ressources additionnelles ;
- Les populations contribuent diversement à la restauration des écosystèmes de la planète. Les récentes discussions lors du Forum mondial sur les paysages ont mis en évidence la nécessité de combiner le savoir autochtone, la technologie moderne et les récentes avancées de la recherche scientifique. La restauration des écosystèmes est une réponse locale aux défis mondiaux, comme en témoignent les innombrables initiatives menées à l'échelle mondiale.

B- L'approche proposée

L'alliance Amazonie, Congo et Bornéo Mékong et Asie du Sud-Est pourrait endosser les principaux objectifs stratégiques et opérationnels de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des Ecosystèmes en se dotant d'un programme de travail 2030, fondé sur les CDN des Etats qui composent les Trois Bassins, qui aurait pour ambition **sept objectifs claires et mesurables** :

- Restaurer 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques d'ici 2030 ;
- Lever 1 000 milliards de dollars nécessaires pour restaurer 350 millions d'hectares ;
- Permettre aux 36 Etats membres de l'alliance des Trois Bassins de devenir des absorbeurs nets de carbone pour continuer à exercer leur service systémique et assurer le rôle de régulateur mondial des émissions de carbone ;
- Associer les communautés autochtones, les scientifiques et les technologies modernes dans la recherche de solutions de restauration des écosystèmes ;
- Générer, grâce aux services écosystémiques et aux activités économiques à forte valeur ajoutée, de l'emploi et un revenu décent pour les populations autochtones, représentant 1,5 milliards de personnes ;
- Supporter la création d'un marché carbone souverain en vue d'établir un prix carbone premium représentatif des coûts de préservations et de restauration des forêts tropicales pour assurer à terme l'autofinancement des trois bassins dans la production de leurs services systémiques et en garantir leur pérennité ;
- Élaborer des mécanismes de distribution des revenus carbone transparents, éthiques et justes.

Le programme de travail de l'alliance agrégera les cadres programmatiques des Commissions Climat des Trois Bassins Amazonie, Congo et Bornéo Mékong et Asie du Sud-Est et leurs portefeuilles d'investissement régionaux.

Un mécanisme de financement global assurera la collecte et la distribution des fonds aux trois bassins pour financer les programmes de chaque bassin. Ce mécanisme de financement du programme de travail 2030 de l'alliance des Trois Bassins viserait à accélérer l'intégration régionale sur le plan politique, économique et du développement durable.

Un mécanisme de pilotage et de reporting des progrès et résultats de l'alliance des trois bassins sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés sera mis en place offrant une lecture analytique de la performance globale de l'alliance, de chaque bassin et de chaque Etat membre des trois bassins.

La méthode employée par la Commission pour le Climat du Bassin du Congo (CCBC) pour mobiliser et fédérer ses Etats membres du Bassin du Congo et leurs partenaires politiques, techniques, financiers et les représentants de la société civile autour d'un projet commun a consisté à élaborer un programme de travail visant à constituer un portefeuille d'investissements, à élaborer un mécanisme de financement commun (le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo) et une gouvernance commune du mécanisme financier pour que chacun des Etats puisse pleinement contribuer et tirer parti des moyens et outils réalisés.

Cette stratégie de structuration, fondée sur la construction d'un patrimoine commun, a démontré son efficacité au regard des résultats obtenus : un portefeuille d'investissement de près de 300 projets pour une valorisation de 10 milliards de dollars d'investissement sur une période de 10 ans avec une réelle appétence pour les projets transfrontaliers et multi-pays qui représentent environ un tiers de la totalité des projets.

Une initiative identique pourrait être initiée avec succès dans les deux autres bassins. L'ensemble des éléments méthodologiques et des résultats des travaux réalisés au sein du Bassin du Congo sera mis à leur disposition et dans le cadre de la Coopération renforcée d'une part entre l'Amazonie et le Congo et d'autre part entre le Bornéo Mékong Asie du Sud-Est et le Congo.

C- Le texte proposé

[à venir]

DRAFT

PANEL 3 : Aboutir à un mécanisme mondial de financement, basé sur les crédits-carbone souverains et les certificats de biodiversité

- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

La consultation lancée par la Décennie 2021–2030 des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes met en évidence que le manque de financement constitue la première barrière à la restauration des écosystèmes et que 1 000 milliards de dollars sont nécessaires pour restaurer 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques d'ici 2030.

Chaque année, les COP sont l'occasion d'annonces de mobilisation financière, mais force est de constater que ces déclarations restent à l'état de communication et ne se transforment pas en décaissement. A cet égard, et conformément à la proposition de Louise Mushikiwabo, secrétaire Général de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), un financement annoncé, pour être reconnu officiellement, doit faire l'objet d'un engagement formel avec un calendrier de décaissement. Dans le cas contraire, la pluie d'annonces de financement lors des COP nuit à la crédibilité de l'ensemble du financement du climat et de la biodiversité.

Le rapport 2021 de la FAO sur les mécanismes de financement local de restauration des forêts et des paysages⁴ présente un état des lieux assez complet de l'ensemble des outils de financement public et privés existants, et détaillé sous la forme d'études de cas chacun de ces mécanismes.

Cette publication met en évidence le foisonnement des initiatives locales, ce qui constitue un signal très positif des acteurs locaux mais illustre également un problème d'échelle et l'inadéquation des moyens mobilisés au regard des besoins requis pour restaurer les écosystèmes.

Le GIEC rappelle régulièrement que l'une des conditions préalables à l'atteinte de l'ambition commune de l'Accord de Paris à horizon 2050 est l'arrêt de la déforestation non maîtrisée à horizon 2030, avec le risque que les services écosystémiques rendus par trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales ne sont plus suffisants pour assurer la régulation mondiale des émissions de carbone de la planète.

L'enjeu, en conséquence, porte sur le changement d'échelle de la mobilisation financière publique et privée pour garantir un financement suffisant et pérenne des Écosystèmes et comment mobiliser 1 000 milliards de dollars à horizon 2030 pour restaurer les puits de carbone (forêts, mangroves, tourbières) des trois bassins Amazonie, Congo, Bornéo Mékong Asie du Sud-Est.

In fine, cela consiste à prendre deux actions :

- Reconnaître et accepter le coût des émissions de carbone émises pour la production d'un bien manufacturier ou d'un service public ou privé avec l'obligation de baisser les émissions de carbone, mais également de les compenser en finançant les écosystèmes par une contribution directe au financement des actions de restauration et préservation des écosystèmes.
- Agir contre la lenteur du monde à s'attaquer à la crise climatique, un comportement qui mine nos chances de limiter le réchauffement à un seuil viable, comme nous mettent en garde les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un nouveau rapport, relevant que seule « une action climatique urgente peut garantir un avenir viable pour tous ».

B- L'approche proposée

⁴ Mécanismes de financement local de la restauration des forêts et des paysages - FAO [cb3760fr.pdf \(fao.org\)](#)

La mise en place d'un mécanisme de financement global et pérenne des trois bassins suppose un dispositif d'incitation contraignant mondial qui incite les acteurs publics et privés, d'une part à réduire leurs émissions de carbone au prorata de l'effort collectif de l'Accord de Paris et d'autre part, de compenser leurs émissions en achetant les crédits-carbone souverains, en conformité avec l'article 6 de l'Accord de Paris, pour financer les services écosystémiques. Cette approche structurée, qui responsabilise émetteurs et absorbeurs de carbone, et structure le marché de l'offre et de la demande de carbone, ne peut s'envisager sans la reconnaissance unique des crédits-carbone souverains dont la matérialité juridique et comptable permettra d'annuler la dette carbone des entreprises, des Etats et collectivités locales.

La mise en place d'un tel dispositif requiert une incitation forte des Nations Unies et des organisations mondiales et régionales qui régissent les transactions commerciales et la libre circulation des biens et des services. Elle peut être envisagée de manière incitative ou de manière coercitive.

L'approche coercitive avec une taxe sur les émissions de carbone s'avèrera le moyen le plus efficace sur le long terme mais prendra du temps pour être mise en place. En revanche, l'approche incitative pourrait être initiée sans délai en accordant une reconnaissance visible aux entreprises et organes publics d'Etat et des collectivités locales qui respectent les deux conditions obligatoires pour bénéficier d'un statut carbone neutre :

- La réduction des émissions au prorata de l'ambition de l'Accord de Paris ;
- La compensation des émissions par achat de crédits-carbone souverains, certifiés par les Nations Unies, et payés à l'alliance des Trois Bassins.

Enfin, les instances internationales et nationales devront cesser de reconnaître les promesses de financement si ces dernières ne sont pas assorties d'un engagement formel avec un calendrier de décaissement car elles créent de la confusion et une désillusion des pays bénéficiaires.

C- Le texte proposé

[à venir]

PANEL 4 : Créer une plateforme de coopération scientifique et technique sous-régionale et intercontinentale et renforcer la capacité des trois sous-régions

- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

Le rapport de l'UICN 2020, Restauration des écosystèmes basée sur la science pour les années 2020 et au-delà⁵, réalisé par le groupe de travail scientifique de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, établissait une vision très complète des conditions de succès multidimensionnelles de restauration des écosystèmes, vision établie sur la base des résultats de la consultation lancée par les Nations Unies, dans le cadre de la Décennie 2021 – 2030 pour la restauration des écosystèmes.

Cette même consultation, qui a inspiré la stratégie de la Décennie des Nations Unies, recommande d'associer les communautés autochtones, les scientifiques et les technologies modernes dans la recherche de solutions de restauration des écosystèmes.

La plateforme de coopération scientifique et technique sous-régionale et intercontinentale s'alignera sur les différentes instances de coopération et de suivi scientifique internationales/multilatérales qui guident les orientations mondiales sur le climat et la biodiversité :

LE GIEC

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile. La liaison permanente entre le GIEC et les États est assurée par un point focal national.

Dans son dernier rapport, le GIEC conclut que « *Le changement climatique d'origine anthropique expose l'océan et ses écosystèmes à des conditions sans précédent depuis des millénaires.* »⁶ Le réchauffement des océans, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification, la désoxygénation, ou encore la multiplication des événements extrêmes sont autant de phénomènes liés au changement climatique, entraînant des conséquences croissantes sur la biodiversité marine et sur la population mondiale. Associés aux pressions issues des activités humaines, la combinaison de ces différents impacts aggrave la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que celle de l'ensemble des sociétés qui en dépendent. C'est le cas notamment des mangroves, des forêts de laminaires ou encore des récifs coralliens qui ont déjà subi de fortes pertes – alors même que ces écosystèmes jouent un rôle primordial pour la biodiversité et les sociétés humaines en leur fournissant de nombreux services écosystémiques.

L'IPBES

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organe intergouvernemental créé en 2012. Il est placé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a pour mission de constituer une interface entre la communauté scientifique et les gouvernants. Il contribue à la prise de décisions politiques responsables par la diffusion d'une

⁵ [Restauration des écosystèmes basée sur la science pour les années 2020 et au-delà - ressource | IUCN](#)

⁶ AR6 Climate Change 2022 : Impacts, Adaption and Vulnerability - GIEC

connaissance pluridisciplinaire sur la biodiversité et les écosystèmes. Il est considéré comme le "GIEC de la biodiversité".

Dans son dernier rapport⁷, l'IPBES pointe que dans la plupart des régions du monde, la nature a aujourd'hui été altérée de manière significative par de multiples facteurs humains. Au total, 75% de la surface terrestre est altérée de manière significative, 66% des océans subissent des incidences cumulatives de plus en plus importantes et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu. Dans la plupart des régions tropicales, riches en biodiversité, 32 millions d'hectares de forêt primaire ou de régénération ont été perdus entre 2010 et 2015. L'abondance moyenne des espèces autochtones dans la plupart des grands biomes terrestres a chuté d'au moins 20%, touchant potentiellement les processus écosystémiques et donc les contributions de la nature aux populations.

FORUM MONDIAL DE LA SCIENCE DE L'OCDE

Face à la nécessité d'une collaboration internationale dans le domaine de la science pour relever des défis sociétaux, environnementaux et économiques complexes et interdépendants, l'objectif général du Forum mondial de la science (GSF) est d'aider les pays à améliorer leurs politiques scientifiques et à partager les avantages de la collaboration internationale. Le GSF est un lieu de consultation et d'apprentissage mutuel pour les hauts responsables de la politique scientifique des pays membres de l'OCDE. Il réalise des travaux analytiques sur des questions de politique scientifique hautement prioritaires. Plus précisément, le GSF aide ses membres dans la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques scientifiques en :

- Explorant les possibilités et les mécanismes d'une coopération internationale nouvelle ou renforcée dans certains domaines prioritaires ;
- Définissant des cadres internationaux pour l'élaboration de politiques scientifiques nationales ou régionales ;
- Abordant les dimensions de politique scientifique des questions d'intérêt mondial.

Les conclusions des Nations Unies, ses agences et des plateformes scientifiques du Climat et de la Biodiversité sont unanimes et sans ambiguïté au regard d'une part du niveau de criticité des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales et d'autre part du rôle prééminent des sciences dans la recherche de solutions pour accroître l'efficacité des initiatives de des moyens alloués à la préservation et la restauration des écosystèmes.

B- L'approche proposée

La mise en œuvre des nombreuses initiatives recommandant le déploiement urgent de coopérations renforcées en faveur de la préservation et la restauration des écosystèmes pour lutter contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité sera accéléré par la création d'une plateforme scientifique intercontinentale à l'échelle des trois bassins Amazonie, Congo, Bornéo Mékong Asie du Sud-Est. Cette dernière aura vocation à servir sept objectifs stratégiques et opérationnels :

- Réunir les meilleurs experts scientifiques des milieux universitaires et du secteur privé des pays de l'alliance des Trois Bassins Amazonie, Congo, Bornéo Mékong Asie du Sud-Est ;
- Structurer un programme de travail scientifique sur la restauration des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales ;
- Disséminer les meilleures pratiques développées au sein des trois bassins et soutenir les coopérations entre les Etats membres des trois bassins ;
- Établir des coopérations structurées avec les partenaires publics et privés :
 - Agences des Nations Unies ;
 - Universités des Etats partenaires des pays de l'OCDE ;
 - Centres de recherche privés spécialisés dans la biodiversité et les forêts tropicales ;
 - Les Fondations et Organisations philanthropiques à caractère scientifique ;
 - Le Centre de Recherche Commun de la Commission Européenne.
- Rapporter les orientations et résultats de leurs travaux, lors du sommet annuel des trois bassins ;

⁷ Evaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (2019) - IPBES

- Éclairer la Présidence, le Conseil des Chefs d’Etat et le Conseil des Ministres de l’alliance des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales sur les solutions à développer ;
- Proposer les projets scientifiques à financer en priorisant les projets à intégrer dans le portefeuille d’investissement de l’alliance des trois bassins.

C- LE TEXTE PROPOSÉ POUR DISCUSSION

[à venir]

DRAFT

PANEL 5 : Réintégrer le climat et la biodiversité dans un cadre global

- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

Le GIEC et l'IPBES appellent à une gestion intégrée du changement climatique et de la perte de biodiversité

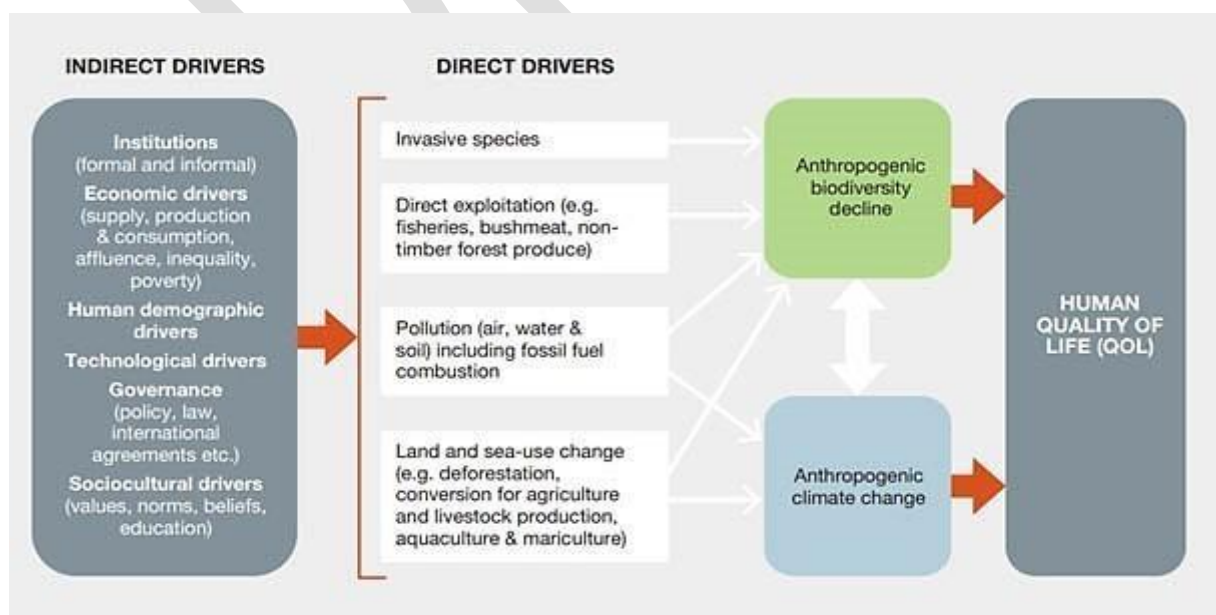
Le premier rapport commun de 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pointe l'importance de protéger la biodiversité dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, notamment en utilisant les solutions fondées sur la nature. L'équipe Recherche & innovation d'EcoAct a examiné les avantages d'aborder ces deux aspects ensemble.

Si les questions relatives au climat et à la biodiversité ont longtemps été gérées séparément, on constate aujourd'hui un intérêt croissant pour le développement d'une gestion intégrée afin d'accélérer l'action des décideurs politiques et des organisations. Le rapport « Biodiversité et changement climatique – résultats scientifiques » du GIEC et de l'IPBES, financé par les gouvernements du Royaume-Uni et de la Norvège, souligne que la perte de biodiversité et le changement climatique doivent être traités ensemble si nous voulons atteindre nos ambitions climatiques et environnementales mondiales.

Du développement durable à la lutte contre la perte de biodiversité et le dérèglement climatique

Depuis les années 1970, le développement durable suscite des préoccupations internationales, gravitant autour des enjeux du changement climatique et de la biodiversité. Dans le rapport Brundtland (1987), il était décrit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Cette approche macroscopique avait pour ambition de flécher la croissance vers un avenir résilient pour tous.

Néanmoins, aujourd'hui, d'énormes écarts subsistent entre la théorie et le monde réel. Les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère augmentent, tandis que la biodiversité s'effondre. Ces deux sujets environnementaux ont longtemps été gérés séparément, ce qui a eu un impact négatif sur l'un et l'autre. Ce rapport pourrait marquer un tournant en permettant d'aborder les deux sujets ensemble avec plus d'efficacité. Il démontre la nécessité de fusionner ces défis, en citant de multiples facteurs tels que la pollution et le changement d'affectation des sols/de la mer qui ont un impact significatif sur le climat et la biodiversité.



Le GIEC et l'IPBES soulignent les avantages conjoints de l'action climatique et de la protection de la biodiversité

Selon le rapport intitulé « la protection et la restauration des écosystèmes riches en carbone constituent la priorité absolue dans une perspective conjointe d'atténuation du changement climatique et de protection de la biodiversité ». Quatre piliers d'action sont identifiés comme étant essentiels pour accroître les avantages pour le climat et la nature :

- **Protéger** : réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts couplée à la préservation de la biodiversité et la conservation des écosystèmes non forestiers riches en carbone sur terre et en mer, y compris les systèmes d'eau douce et les zones côtières ;
- **Restaurer** : restauration des écosystèmes dégradés, tels que les zones humides qui sont des puits de carbone efficaces, des écosystèmes de prévention des inondations et des foyers de biodiversité ;
- **Gérer** : valorisation des pratiques agricoles, forestières et de pêche respectueuse du climat et de la biodiversité, changements dans la consommation pour réduire la pression sur les terres, optimisation de la localisation des chaînes d'approvisionnement (environ 30 % des menaces pesant sur les espèces dans le monde sont liées au commerce international des produits de base) ;
- **Créer** : verdissement urbain et soutien à la biodiversité pour réduire la consommation d'énergie et permettre aux villes de devenir des puits de carbone, possibilités d'atténuation sur les nouveaux habitats combinant des matériaux bas-carbone et des espaces pour la réintroduction de la biodiversité dans la ville, options d'atténuation combinant technologie et nature.

La combinaison des actions positives pour le climat et la biodiversité montre qu'elle peut aboutir à l'atténuation du dérèglement climatique ainsi qu'à l'adaptation et à la protection de la biodiversité en tant que services écosystémiques.

Vers une vision du cycle de vie de l'atténuation du changement climatique

Bien que certaines actions soient bénéfiques pour le climat et la nature, il est faux d'extrapoler les résultats en affirmant que toutes les actions d'atténuation améliorent les services écosystémiques et vice-versa. Le GIEC et l'IPBES préviennent clairement que la réduction des émissions peut parfois contribuer à l'effondrement de la biodiversité :

- **Le reboisement et le boisement mal gérés** : le reboisement et le boisement sont considérés comme des options d'atténuation du changement climatique relativement rentables. Toutefois, si elles sont mal gérées, elles peuvent également favoriser l'utilisation des forêts plantées comme sources de bioénergie, ayant ainsi des effets néfastes sur le stockage du carbone, le bilan hydrique, la biodiversité et la sécurité alimentaire des écosystèmes existants. C'est pourquoi les normes internationales sont essentielles pour gérer efficacement les projets de boisement et de reboisement.
- **L'énergie solaire et le changement d'affectation des sols** : les centrales solaires à grande échelle nécessitent des terrains, ce qui peut impliquer le défrichage ou la conversion de terres autrement gérées, limitant ainsi la biodiversité.
- **L'énergie éolienne et la migration des espèces** : les éoliennes terrestres peuvent interférer avec les oiseaux migrateurs ou en vol ainsi qu'avec les chauves-souris, avec des taux de mortalité qui peuvent être d'une ampleur similaire à ceux causés par d'autres infrastructures humaines (industrie, voitures).
- **L'hydroélectricité et la modification des écosystèmes** : la construction de barrages pour le stockage de l'eau douce et la création d'hydroélectricité modifie les habitats de tous les organismes d'eau douce et bloque la migration des poissons, ce qui entraîne la contraction des aires de répartition et le déclin des populations.
- **Impact des minéraux rares et critiques sur les écosystèmes marins** : compte tenu de la demande croissante de métaux rares et critiques pour les produits technologiques bas-carbone, l'exploitation minière en eaux profondes a suscité des inquiétudes quant à son impact sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, dans un domaine qui est largement sous-étudié.

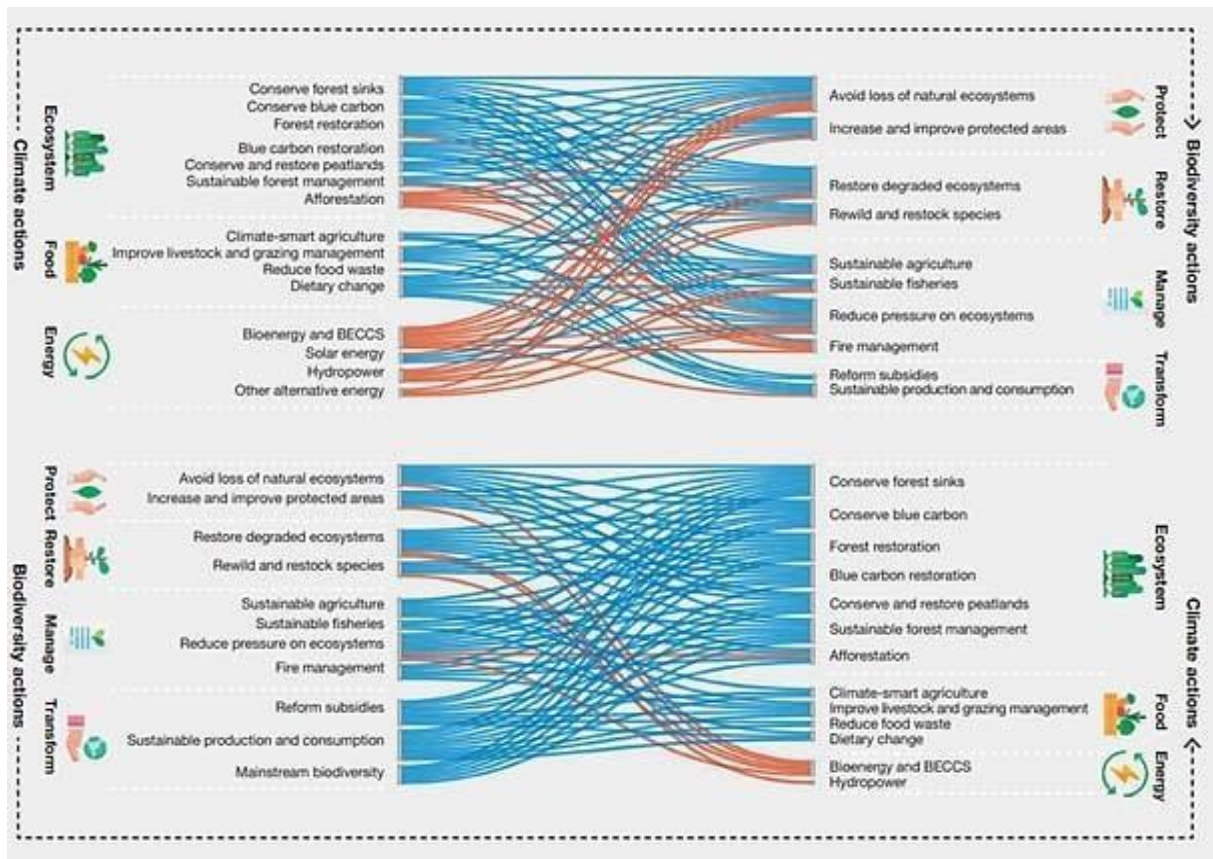


Diagramme représentant les effets positifs et négatifs des actions visant à atténuer le changement climatique sur les actions visant à atténuer la perte de biodiversité (en haut), et des actions visant à atténuer la perte de biodiversité sur les actions visant à atténuer le changement climatique (en bas). Les lignes bleues représentent les effets positifs, tandis que les lignes oranges représentent les effets négatifs.

Cela montre que la grande majorité des actions impliquent des co-bénéfices positifs dans les deux sens. Les principaux avertissements concernant le boisement, la bioénergie, le BECCS (bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone) et l'hydroélectricité en tant qu'actions d'atténuation, avec le potentiel de nuire à la biodiversité (perte d'écosystèmes naturels, gestion des incendies, pression sur les écosystèmes). Néanmoins, les actions en faveur de la biodiversité ont presque toujours des effets bénéfiques sur le climat.

C'est pourquoi il est essentiel de mener des évaluations du cycle de vie des projets d'atténuation et des projets axés sur la biodiversité. Seule une approche multicritère permettra de garantir des co-bénéfices solides pour le climat et la nature. Connaître et reconnaître les compromis permettra une gestion intégrée intelligente pour une réduction optimale des émissions de gaz à effet de serre associée à la conservation de la biodiversité.

B- L'approche proposée

La réintégration du Climat et de la biodiversité dans un cadre global nécessite la mise en place d'une approche qui réconcilie les deux thématiques au sein des instances internationales de régulation, des programmes de travail et de coopération à l'échelle des écosystèmes et des modes de financement par les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Seule cette convergence multipolaire permettra à terme de systématiser la gestion concomitante des deux thématiques.

Dans cette perspective, l'alliance - Amazonie, Congo, Bornéo Mékong Asie du Sud-Est - des trois Bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales constituera une action de démonstration de grande ampleur qui accélérera le rapprochement des deux enjeux politiques interdépendants au sein des écosystèmes et les soutiendra sur le plan politique, technique et opérationnel les travaux dans les domaines suivants :

- Cadre de négociation intégré ;
- Cadre réglementaire intégré ;

- Cadre programmatique intégré ;
- Cadre de financement intégré ;
- Cadre de communication intégré.

1- Cadre de négociation intégré

L'alliance des trois bassins doit constituer un groupe de consultation, de propositions et de négociations (Groupe ad hoc sur les écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales) au sein des instances multilatérales du climat (COP climat) et de la biodiversité (COP biodiversité). Ce statut lui permettra de faire remonter et d'insuffler au sein de ces deux instances les problématiques et solutions y répondant pour les inscrire dans les textes et les moyens décidés par la Convention Climat et la Convention Biodiversité.

2- Cadre réglementaire intégré

La revue comparée de l'Accord de Paris et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal permettrait de vérifier les éléments d'alignement et les éventuelles discordances entre les deux cadres institutionnels en vue de rechercher une convergence des textes, notamment sur les objectifs cibles et les dispositions qui régissent les bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales et éviter des incitations ou obligations contradictoires. Bien que ne bénéficiant pas du statut juridique de traité, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal constitue un plan stratégique, endossé par les Parties de la Convention sur la diversité biologique.

L'alliance des trois bassins travaillera en étroite collaboration avec les deux Conventions sur la cohérence et la convergence des deux cadres institutionnels impactant l'appui à la préservation et à la restauration des écosystèmes pour le climat et la biodiversité.

3- Cadre programmatique intégré

Les parties se sont engagées à soutenir l'ambition commune de l'Accord de Paris à travers leurs Contributions Nationales déterminées qui fixent la feuille de route climat en matière d'atténuation et d'adaptation. Ces mêmes parties ont approuvé le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui constitue le plan stratégique pour la biodiversité. Cela suppose que ces deux feuilles de routes à l'échelle des écosystèmes convergent et se retrouvent dans un cadre programmatique commun, un système de reporting commun, à l'image des communications nationales pour le climat relatif au cadre de transparence de l'article 13 de l'Accord de Paris.

L'alliance des trois bassins travaillera en étroite collaboration avec les deux Conventions sur l'élaboration d'une feuille de route climat et biodiversité intégrée et déclinée en cadre programmatique intégré pour la préservation et à la restauration des écosystèmes.

4- Cadre de financement intégré

Le financement des activités d'adaptation et d'atténuation sont spécifiques aux instruments financiers dédiés à la lutte contre le changement climatique tels que le Fonds Vert Climat (GCF) et le Fonds d'Adaptation pour le Changement Climatique (FACC). Le financement de la biodiversité est propre aux instruments financiers pour l'environnement tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). S'agissant des instruments financiers bilatéraux, là encore les programmes de financement sont propres aux actions climat ou aux actions pour l'environnement.

L'alliance des trois bassins travaillera en étroite collaboration avec d'un part les Nations Unies et l'Union Européenne et leurs instruments financiers multilatéraux et d'autre part avec les bailleurs de fonds bilatéraux pour établir des passerelles entre les instruments propres, et d'autre part de créer des nouvelles lignes de financement transversales « climat – biodiversité » intégrées auprès des bailleurs de fonds bilatéraux en faveur de la préservation et de la restauration des écosystèmes.

Par ailleurs, l'alliance des trois bassins prévoit de créer un mécanisme de financement commun aux trois bassins pour rationaliser et accélérer le financement de la préservation et la restauration des écosystèmes et limiter ainsi

les lenteurs du GCF, du FEL et du Fonds d'Adaptation dont le temps administratif dû à la lenteur et à la complexité des procédures s'avèrent incompatibles avec les enjeux climat et de biodiversité.

5- Cadre de communication intégré

Les COP climat et biodiversité constituent des points de rencontres incontournables pour partager, proposer, initier, promouvoir, établir des partenariats et financer les nouvelles initiatives, les résultats et les expériences des parties et de leurs partenaires. L'alliance des trois bassins souhaite placer les écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales au cœur de ces deux événements planétaires pour le climat et l'environnement.

L'alliance - Amazonie, Congo, Bornéo Mékong Asie du Sud-Est - des trois bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales fédérera au sein d'un pavillon commun les écosystèmes des trois bassins qui représentent 80% de la biodiversité mondiale, assure le rôle vital de régulateur mondial de l'équilibre carbone devrait capturer 80% de la mobilisation financière existante et future annoncée lors de la COP 27 pour le climat et de la COP 15 pour la biodiversité.

C- Le texte proposé

[à venir]

Atelier Partenaire 1 : Structurer une plateforme mondiale de la société civile pour placer les communautés autochtones et la jeunesse au cœur de la préservation et la restauration des trois bassins, et assurer aux communautés autochtones un revenu et un avenir durable

- Partenaire : UICN
- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

[Texte à venir]

DRAFT

Atelier Partenaire 2 : Stratégie globale, gestion locale des écosystèmes, place et rôle des collectivités locales, vers une alliance inclusive des trois bassins

Éléments de cadrage :

Le Sommet des trois plus grands bassins forestiers de la planète est une initiative créée par le Président de la commission du bassin du Congo, Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, visant à poser les bases d'un cadre collaboratif Sud-Sud renouvelé et renforcé autour de la préservation des trois bassins forestiers compte tenu de leurs rôles fondamentaux dans la régulation du système climatique mondial, notamment par l'ampleur de sa séquestration du carbone qui est au cœur des enjeux des objectifs de l'Accord de Paris. Les bassins forestiers du Congo avec l'Amazonie et le Bornéo-Mékong Asie du Sud représentent 80% des forêts tropicales de la planète et abritent les deux tiers de la biodiversité mondiale.

Alors que la planète souffre des crises de l'urgence climatique, de la perte de sa biodiversité et de l'atteinte dévastatrice à l'environnement, les communautés de trois fleuves les plus importants de la planète, reconnaissant les droits de la nature comme interdépendants des droits de l'humanité, se battent pour préserver la vie et ses écosystèmes humains, végétaux et animaux.

De par la position de première ligne des gouvernements locaux et régionaux et des communautés locales, le Sommet visera à amener ces derniers à jouer un rôle central dans la conversation et la préservation du savoir-faire ancestral des différentes communautés, telles que les communautés autochtones, qui ont traditionnellement été les gardiennes de la planète. Il est en effet grand temps d'écouter les conseils de ceux qui ont respecté et développé une relation spécifique avec la Nature et la Vie, protégé le tissu continu qui unit la vie des profondeurs des forêts et des jungles aux milieux urbains. La journée des Gouvernements locaux (LRG Day) organisée le 22 mars à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 a rappelé l'importance cruciale de renforcer la coopération à tous les niveaux autour des bassins. Cela a été rappelé dans la déclaration de la Global Task Force (GTF) publiée le 22 mars 2023.

À ce titre, il faut souligner que les conclusions du dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique) insistent sur le fait que le secteur forestier peut contribuer de façon importante aux efforts d'atténuation du réchauffement climatique. Nous devons relever un double défi : l'adaptation de la forêt aux nouvelles conditions climatiques et celui de l'atténuation de l'effet de serre. Il faut en particulier disséminer et renforcer des outils de coopération comme le peer learnig, la gouvernance inclusive et un cadre partenarial rénové et guidé par le principe de responsabilité commune mais différenciée. Il faut aussi un programme d'accélération et de mise en œuvre des solutions pour restaurer et combler le déficit financier pour faire face à cette problématique. La création d'un Fonds spécifique pour les pertes et préjudices lors de la COP27, a constitué une avancée importante dans la reconnaissance du rôle incontournable des communautés locales dans la protection de la biodiversité, de l'eau, de l'environnement et de la planète en général, comme signalé également dans le Pacte pour l'Avenir de l'Humanité, le nouveau contrat social auquel se sont engagés les Gouvernements Locaux du Monde lors du Congrès de Daejeon, en novembre 2022.

De plus, l'humanité a longtemps considéré les fleuves comme des frontières naturelles. Ils sont souvent utilisés pour limiter les territoires sur lesquels s'exerce le mandat politique. Mais les rivières ne connaissent d'autres frontières que leurs rives. Transportant leur eau de leur cours supérieur vers leur cours inférieur, ils traversent les états, les régions et les communautés locales.

Conscients des effets induits de la pollution des rivières, les gouvernements de tous niveaux - et plus particulièrement les gouvernements locaux en raison de leur proximité avec la population - sont appelés à un dialogue sur la gestion des rivières en tant que catalyseurs de la vie. Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) se mobilise pour l'organisation d'un Forum des Gouvernements Locaux et Régionaux, impliquant directement les collectivités territoriales des trois bassins, pour porter cette question cruciale au plus haut niveau de la gouvernance mondiale, en synergie avec les Nations et avec les Gouvernements Locaux et Régionaux confrontés au quotidien aux effets néfastes du changement climatique et la dégradation de la biodiversité.

CGLU Afrique, initiateur de cette dynamique, avec le soutien de la Fédération Latino Américaine des villes municipalités (CGLU Flacma) et Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique (CGLU Aspac), coordonnés par le Secrétariat Mondial de CGLU, s'est engagé dans ce processus, en vue de promouvoir un espace de dialogue pour les Gouvernements Locaux pour exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, partager des solutions et des idées, afin que CGLU Monde puisse porter la voix des collectivités territoriales des trois bassins sur la scène mondiale et permette in fine un meilleur respect de cette partie de la Terre qui veille à l'équilibre mondial de la biodiversité, et qui constitue sans doute un pare-feu contre le réchauffement global.

Dans cette perspective, l'organisation de ce forum sera structurée autour de quatre thématiques centrales de l'agenda des solutions de cette problématique forestière. Le Forum ambitionne de dresser les contours d'une nouvelle approche orientée vers et par l'action et où les différents acteurs sont au service d'une ambition commune configurée autour d'un cadre de gouvernance inclusive et d'un plan d'action et de coopération pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel mondial.

Il sera ainsi procédé dans un premier temps à un débat et des échanges sur la question de la séquestration du carbone et sur les opportunités qu'offre le marché carbone dans la préservation et la valorisation du patrimoine forestier.

Dans un deuxième temps, les discussions seront focalisées sur les pertes et dommages et la mise en exergue du problème de l'accès des collectivités territoriales et des communautés locales aux ressources potentielles et à la gouvernance de leur mise en œuvre.

La troisième séquence devrait concerner le volet coopération décentralisée entre les trois bassins versant et le volet partenarial comme levier d'accélération de la transition juste et équitable vers un processus de découplage de la pression sur les ressources et la croissance

Enfin la quatrième séance sera focalisée sur la définition d'une position commune et la mise en place d'un cadre décentralisé pour l'opérationnalisation et la territorialisation de la déclaration du Sommet des Trois bassins versants.

Session d'ouverture et de cadrage :

Facilité par M. Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de CGLU Afrique

- **Mme Arlette Soudan-Nonault**, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo ;
- **M. Alioune Ndoye**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal ;
- **M. Lee White**, Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement du Gabon ;
- **M. Dieudonné Bantsimba**, Président de l'Association des Maires du Congo et Maire de Brazzaville ;
- **Mme Emilia Saiz**, Secrétaire Général de CGLU Monde ;
- Représentant du Bassin Amazonie ;
- Représentant du Bassin Bornéo-Mékong ;
- Représentant de la Convention sur la Biodiversité ;
- Représentant de la CCNUCC.

Session 1 : Marché Carbone : Opportunités pour structurer l'agenda de l'action des trois bassins forestiers

Modéré par CGLU ; CGLU Flacma

Intervenants des pays cibles :

- 2 villes représentant le bassin du Congo : Gabon ; Congo ;
- 2 villes représentant le Bassin Amazonien : Brésil ; Colombie ; Venezuela ;
- 2 villes représentant le Bassin du Mékong : Chine ; Vietnam ;
- La Banque Mondiale (CPLC) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD).

Session 2 : Pertes et dommages : vers un accès direct des collectivités territoriales et des communautés locales au financement

Modération : M. Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de CGLU Afrique

Nous rentrons désormais dans une ère marquée par une recrudescence des impacts des changements climatiques. Les pertes et dommages s'intensifient et constituent un lourd fardeau pour assurer une transition bas carbone résiliente juste et équitable.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le taux de disparition des forêts dans le monde est alarmant. 420 millions d'hectares de forêts ont été perdus en raison de la déforestation entre 1990 et 2020, soit une superficie équivalente à celle de l'UE.

Ce processus inquiétant exacerbé par le changement climatique de déforestation se déroule d'une manière intensive principalement dans les trois grands bassins forestiers de l'Amazonie, de Bornéo-Mékong Asie du Sud-Est et du Congo.

Face aux objectifs de l'Accord de Paris en matière des émissions à effet de serre, un mécanisme d'incitation a été mis en place permettant de réduire la déforestation et la dégradation des forêts REDD+.

Cette session sera l'occasion d'aborder et d'identifier les différents leviers pour réparer les pertes et dommages et inscrire les collectivités territoriales et les communautés locales.

- 2 villes représentant le bassin du Congo : Guinée Equatoriale ; Cameroun ;
- 2 villes représentant le Bassin Amazonien : Brésil ; Colombie ; Venezuela
- 2 villes représentant le Bassin du Mékong : Chine ; Cambodge ; Vietnam
- La Banque Mondiale
- La Banque Africaine de Développement (BAD)
- La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)
- C40

Session 3 : Coopération décentralisée et partenariale comme gage d'une action structurée et coordonnée pour la sauvegarde et la valorisation de l'écosystème forestier

Modération : Emilia Saiz, Secrétaire Général de CGLU Monde

La coopération Sud-Sud constitue un levier accélérateur et joue un rôle central dans le cadre de mise en œuvre de l'agenda de l'action car elle repose sur le même concept de développement : Concept fondé sur l'action collective et la solidarité entre les trois bassins

Au cours de cette session, les différents intervenants vont pouvoir débattre sur comment unir et systématiser les efforts pour réaliser les objectifs escomptés et tirer ainsi partie des synergies en matière d'échange d'expérience ; de renforcement des capacités ; de transfert de technologie et de savoir-faire ; et de mise en place des plateformes d'échanges.

Intervenants :

- **M. le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement du Congo**
- **M. le Secrétaire Général de CGLU Flacma**
- **M. le Secrétaire Général de CGLU Aspac**
- **M. le Secrétaire Général de CGLU Afrique**

Session de synthèse et de Clôture :

La session sera axée sur la définition d'une position politique commune adossée sur un cadre décentralisé pour l'opérationnalisation et la territorialisation de la déclaration du Sommet des Trois bassins versants.

Atelier Partenaire 3 : Placer les jeunes talents au cœur de l'innovation pour la préservation et la restauration des écosystèmes

- Partenaire : 4C Maroc
- Présidence du panel : à venir ;
- Rapporteur technique jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique jour 3 : à venir.

[Texte à venir]

DRAFT

Atelier Partenaire 4 : Les femmes, piliers de la lutte contre le changement climatique

- Partenaire : OIF - UN Women
- Présidence du Panel : à venir ;
- Rapporteur technique du Panel jour 2 : à venir ;
- Rapporteur politique du Panel jour 3 : à venir.

A- Contexte

LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal réaffirme qu'elle attend des Parties et des autres gouvernements qu'ils veillent à ce que les droits des peuples autochtones et des communautés locales soient respectés et appliqués dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.

Il précise qu'il vise à catalyser, permettre et galvaniser une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements, des administrations infranationales et locales, et avec la participation de l'ensemble de la société, afin d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité, d'atteindre les résultats qu'il définit dans sa vision, sa mission, ses buts et ses cibles, et de contribuer ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à ses protocoles.

Enfin, il reconnaît les rôles et contributions importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable. Sa mise en œuvre doit garantir que leurs droits, leurs connaissances, y compris les connaissances traditionnelles associées à la biodiversité, les innovations, les visions du monde, les valeurs et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales sont respectés, documentés, préservés avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, y compris par leur participation pleine et effective à la prise de décision, conformément à la législation nationale pertinente, aux instruments internationaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et au droit des droits de l'homme. À cet égard, rien dans le présent cadre ne peut être interprété comme diminuant ou éteignant les droits que les peuples autochtones ont actuellement ou pourraient acquérir à l'avenir.

L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris stipule que les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu.

Il affirme que les Parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures pour renforcer l'action engagée au titre du présent Accord.

LA STRATÉGIE DE LA DÉCENNIE 2021 – 2030 DES NATIONS UNIES POUR LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

La stratégie de la Décennie 2021-2030 des Nations Unies pour la restauration des Écosystèmes met en avant le rôle des communautés rurales, en particulier des peuples autochtones, qui sont depuis toujours les gardiens des écosystèmes. La garantie de leurs droits et la prise en compte de leur rôle et de leurs connaissances sont donc cruciales pour le succès de la restauration et pour la protection d'une grande partie de la biodiversité terrestre de la planète.

PNUE

L'Unité de la société civile du PNUE s'est engagée à travailler en partenariat avec les grands groupes et les parties prenantes afin d'assurer la transparence et l'inclusion dans le processus décisionnel intergouvernemental du

PNUE. Il a été mandaté pour s'engager avec des organisations de la société civile accréditées telles que des organisations à but non lucratif, des réseaux et des associations, contrairement aux entreprises individuelles ou aux individus, qui apportent à la table des recherches précieuses, ainsi que des fonctions d'expertise et de plaidoyer. Ces alliés et partenaires du PNUE apportent un soutien à long terme, généralisé et essentiel à la mission et au mandat du PNUE.

Le PNUE s'efforce d'assurer une participation efficace et équilibrée des grands groupes et des parties prenantes car ils jouent un rôle central dans la fourniture d'expertise et de connaissances pertinentes. Ils canalisent également les voix de ceux qui sont les plus susceptibles d'être directement touchés par les problèmes environnementaux et les politiques connexes et attirent l'attention nécessaire sur les problèmes émergents lorsqu'ils atteignent leurs communautés respectives et le grand public.

Reconnaissant le rôle crucial de la société civile, les gouvernements membres ont approuvé la pratique du PNUE consistant à organiser le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes (GMGSF) - en collaboration avec l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA). Le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes vise à informer les acteurs de la société civile des politiques actuelles et futures du PNUE et à fournir une plate-forme où les représentants des grands groupes peuvent échanger des points de vue et développer un terrain d'entente en vue de contribuer aux dialogues politiques au niveau multipartite pendant l'UNEA. Le Forum est précédé de réunions consultatives régionales (RCM) préparatoires au sein de la société civile pour s'assurer que les perspectives régionales sur tous les mandats du PNUE sont incluses dans l'Assemblée pour l'environnement.

L'interaction entre le PNUE et la société civile s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie et plus de 800 ONG ont désormais un statut consultatif formel. Les organisations qui souhaitent saisir cette opportunité et faire entendre leur voix au PNUE peuvent s'impliquer directement en demandant une accréditation auprès de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) du PNUE, qui leur accorde le statut d'observateur auprès de l'UNEA.

UN WOMEN

Inégalités entre les sexes et changements climatiques

Dans le monde entier, les femmes dépendent davantage des ressources naturelles, mais y ont moins accès. Dans de nombreuses régions, les femmes assument une responsabilité disproportionnée dans l'approvisionnement en nourriture, en eau et en combustible. L'agriculture est le secteur d'emploi le plus important pour les femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Pendant les périodes de sécheresse et de précipitations irrégulières, les femmes, en tant que travailleuses agricoles et personnes principalement en charge des achats, travaillent plus dur pour assurer les revenus et les ressources de leur famille. Ceci entraîne une pression supplémentaire sur les filles, qui doivent souvent quitter l'école pour aider leurs mères à gérer cette charge accrue.

Les femmes, piliers dans la lutte contre le changement climatique

Partout dans le monde, les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles et sont des actrices clés pour la conservation de la biodiversité. Les femmes, notamment à faibles revenus en zones rurales, dépendent le plus souvent des forêts pour se procurer du combustible, du fourrage et des aliments. Elles sont en conséquence à la première place pour identifier les solutions innovantes et développer des programmes d'action fondés sur des expériences réussies. Représentantes des communautés autochtones, elles ont leur confiance. Cette situation leur confère une place prépondérante dans la mise en place de programmes innovants et dans l'accompagnement au changement des populations locales.

En conséquence, le rôle, la place et les co-bénéfices de l'implication de la société civile dans la préservation et la restauration des écosystèmes n'est plus à démontrer tant sa valeur est reconnue. La place des femmes, comme éléments moteurs de la structuration de la société civile et de la lutte contre les inégalités Hommes - Femmes face au changement climatique constitue un enjeu central dans la préparation des textes qui inspireront l'avenir de l'alliance des trois bassins et de son mode opératoire. Le Sommet des Trois Bassins souhaite associer

étroitement les représentants de la société civile à la construction de l'alliance des trois Bassin, à sa gouvernance et à la mise en œuvre de son programme de travail.

B- L'approche proposée

La mobilisation et l'engagement de la société civile sera au cœur du processus de création de la l'alliance des Trois Bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales et dans son plan de mise en œuvre. Dans cette perspective, le Sommet des Trois Bassins prévoit de :

- Inscrire dans les termes de référence des délégations officielles des Etats des Trois Bassins la participation des acteurs de la société civile. Il appartient à chacune des délégations officielles de mobiliser et inviter les représentants de la société civile qu'ils jugent utile au regard de leur rôle actuel et à venir ;
- Placer le rôle des femmes au cœur de la structuration de la société civile dans la préservation et la restauration des écosystèmes ;
- Associer les représentants de la société civile à la gouvernance de l'alliance des Trois Bassins ;
- Associer les représentants de la société civile aux réflexions sur l'ensemble des thématiques de la construction de l'alliance des Trois Bassins et visant à établir les fondamentaux d'une collaboration inclusive et de long terme ;
- Associer les représentants de la société civile aux événements et actions portées lors des COP climat et biodiversité par l'alliance des Trois Bassins.

A- Le texte proposé

[à venir]